



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 AVRIL 2018**

PRESENTS : Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - Philippe DIEUMEGARD - José CARDOSO - Nicole GUILLOMET - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Lisette BUISSON - Loïc DEBOUESSE - David LAS - Bernard LAVEDRINE

ABSENTS EXCUSES : Daniel ITARD - Corinne GUYONNET - Jérôme DUCHALET - Delphine PHLIX - Daniel SIODLAK

POUVOIR : Daniel ITARD à David LAS - Corinne GUYONNET à Mohammed KEMIH - Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE - Delphine PHLIX à Paulette DURNEZ - Daniel SIODLAK à Lisette BUISSON

A été nommé secrétaire de séance Bernard GARSON

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2018

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

- Présentation de Soufyane SEKKOUR, nouveau chargé de mission au Syndicat pour l'entretien et le maintien en eau du Canal de Berry.
- Invitation des conseillers communautaire à la visite du chantier du Pont-Canal le 13 avril 2018 à 18 h 30.

Délibération n° 20180412-001

Objet : Vote taux d'imposition 2018

Le conseil communautaire, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DÉCIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

Taux de taxe d'habitation	3.97 %
Taux de taxe sur le foncier bâti	2.26 %
Taux de taxe sur le foncier non bâti	5.73 %
Taux de cotisation foncière des entreprises	26.42 %

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 12 avril 2018

L'an deux mil dix huit, le douze avril, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Reugny, sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret , Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofolo, Bernard Garson, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Lisette Buisson, Loïc Debouesse, David Las, Bernrd Lavedrine

Procuration(s) :

Daniel Itard à David Las, Corinne Guyonnet à Mohammed Kemih, Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine, Delphine Phlix à Paulette Durnez, Daniel Siodlak à Lisette Buisson

Date de la convocation
06 avril 2018

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
//___

Étai(en)t excusé(s) :

Daniel Itard, Corinne Guyonnet, Jérôme Duchalet, Delphine Phlix, Daniel Siodlak

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

//___

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Bernard Garson

et publication du

//___

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

délib 20180412-002

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,
VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018 :
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **410 606,50**

Recettes : **358 553,04**

Fonctionnement

Dépenses : **2 449 071,00**

Recettes : **2 449 071,00**

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	423 411,00	(dont 12 804,50 de RAR)
Recettes :	423 411,00	(dont 64 857,96 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	2 449 071,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	2 449 071,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président Gérard CIOFOLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 12 avril 2018

L'an deux mil dix huit, le douze avril, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Reugny, sous la présidence de Mr Gérard Ciofola, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret, Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofola, Bernard Garson, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Lisette Buisson, Loïc Debouesse, David Las, Bernrd Lavedrine

Procurator(s) :

Daniel Itard à David Las, Corinne Guyonnet à Mohammed Kemih, Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine, Delphine Phlix à Paulette Durnez, Daniel Siodlak à Lisette Buisson

Date de la convocation
06 avril 2018

Étai(en)t absent(s) :**Étai(en)t excusé(s) :**

Daniel Itard, Corinne Guyonnet, Jérôme Duchalet, Delphine Phlix, Daniel Siodlak

Date d'affichage
//____

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Bernard Garson

//____

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

et publication du

délib 20180412-003 - Budget Gîte

//____

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **71 886,20**

Recettes : **79 324,00**

Fonctionnement

Dépenses : **55 215,00**

Recettes : **55 215,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 85 380,00 (dont 13 493,80 de RAR)

Recettes : 85 380,00 (dont 6 056,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 55 215,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 55 215,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président Gérard CIOFOLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 12 avril 2018

L'an deux mil dix huit, le douze avril, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Reugny, sous la présidence de Mr Gérard Ciofola, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret , Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofola, Bernard Garson, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Lisette Buisson, Loïc Debouesse, David Las, Bernrd Lavedrine

Procuration(s) :

Daniel Itard à David Las, Corinne Guyonnet à Mohammed Kemih, Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine, Delphine Phlix à Paulette Durnez, Daniel Siodlak à Lisette Buisson

Date de la convocation
06 avril 2018

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t excusé(s) :

Daniel Itard, Corinne Guyonnet, Jérôme Duchalet, Delphine Phlix, Daniel Siodlak

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Bernard Garson

_ / _ / _

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

et publication du

_ / _ / _

délib 20180412-004 - Budget Zone d'Activité

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **41 870,00**

Recettes : **41 870,00**

Fonctionnement

Dépenses : **49 550,00**

Recettes : **49 550,00**

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	41 870,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	41 870,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	49 550,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	49 550,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président Gérard CIOFOLO

Délibération n° 20180412-005

Objet : Vote taux TEOM 2018

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, sur les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018,

VOTE les taux suivants :

- Pour le SICTOM de la Région Montluçonnaise C1 : 9.35 %
- Pour le SICTOM de la Région Montluçonnaise C1 + CS : 13.45 %

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n° 20180412-006

Objet : Vote des tarifs REOM 2018

M. le Président informe les conseillers communautaires des tarifs de collecte et participation à la déchetterie pour 2018 fixés par le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères secteur de Cérilly qui seront appliqués sur la commune de LOUROUX-HODEMENT.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de facturer deux fois par an,

FIXE le tarif annuel de la redevance Ordures Ménagères pour 2018 comme suit :

⇒ **Les ménages :**

Fréquence passage	Nb de personnes par foyer	Tarif 2018
1 fois / semaine	1	108,00 €
	2	194,00 €
	3	275,00 €
	4	355,00 €
2 fois / mois	1	86,00 €
	2	155,00 €
	3	220,00 €
	4	285,00 €

⇒ **Les professionnels** :

Professionnel 1	51,25 €
Professionnel 2	123,00 €
Professionnel 3	184,50 €
Professionnel 4	379,25 €
Professionnel 5	512,50 €
Professionnel 6	871,25 €
Professionnel 7	1 127,50 €
Maisons de retraite	73,66 €
Campings (unité spéciale)	73,66 €
Chambres d'hôtes (nb de places)	18,62 €
Gîtes (nb de places)	18,62 €

⇒ **Les communes** : 1,00 € / habitant (source : dernier recensement INSEE connu) ;

⇒ **Les conventions particulières** : 28,70 € / levée de bac.

⇒ **Comices et manifestations** : un ou plusieurs bacs peuvent être mis à disposition. Ils sont facturés à l'organisateur à la levée de bacs au même tarif que les conventions particulières.

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n° 20180412-007

Objet : Demande de subventions des associations

Demande de subventions des associations suivantes :

- Association de sauvegarde du patrimoine fluvial ;
- USV FOOTBALL : le tournoi jeune ;
- ADIL 03 : permanence à Vallon en Sully + Observatoire de l'habitat ;
- Ecole de musique E.M.A Val de Cher ;
- Comité de jumelage MALI ;
- Association des donateurs de sang bénévoles La Chapelaude-Audes ;
- Footsbarn Travelling Theatre ;
- Hand Ensemble Vaux

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRÉCISE les conditions d'octroi des subventions pour 2018.

Demandeur	Objet	Montant
Association de sauvegarde du patrimoine fluvial	Remise en état de la péniche	2 500,00 €
US Vallon	Football - Tournoi des jeunes	500,00 €
ADIL 03	Fonctionnement de la permanence de Vallon (conseil au public)	834,00 €
Comité de Jumelage Allier Niafunke	Jumelage avec Ngorkou	1 500,00 €
Ecole de Musique EMA Val de Cher	Fin de la saison 2017-2018	5 000,00 €
Footsbarn Travelling Theatre	Festival à la Chaussée en partenariat avec les écoles du territoire	1 000,00 €

ACCORDE des subventions aux associations suivantes :

- Association de sauvegarde du patrimoine fluvial ;
- USV FOOTBALL : le tournoi jeune ;
- Ecole de musique E.M.A Val de Cher ;
- Comité de jumelage Allier Niafunke ;
- Footsbarn Travelling Theatre
- ADIL 03 dans le cadre du fonctionnement de sa compétence générale de conseil au public, permanence assurée à Vallon en Sully.

REFUSE d'accorder des subventions à l'Association des donateurs de sang bénévoles de La Chapelaude-Audes, Hand Ensemble Vaux qui peut toutefois bénéficier du prêt du véhicule 9 places pour des déplacements occasionnels, qu'à l'ADIL 03 en ce qui concerne l'observatoire de l'habitat.

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Objet : Contrat Territorial Rivière Cher

Un Contrat Territorial sur le bassin du Cher est en cours de réflexion. Il intégrerait 7 intercommunalités (Montluçon Communauté, Communautés de communes du Val de Cher, Commentry Montmarault Nérès, Berry Grand Sud, Creuse Confluence, Pays de Tronçais et Pays d’Huriel).

Plusieurs rivières de notre territoire sont concernées comme la Magieure, le Cher ainsi que le Canal de Berry, soit un linéaire de 86,4 km (17% de l’ensemble).

Etat global DCE 2011-2013 (Km de linéaire)

EPCI-FP	BON	MOYEN	MEDIOCRE	MAUVAIS	TOTAL GENERAL
CA Montluçon Communauté	33	32	47	43	155
CC Berry Grand Sud		67	6,2		73,2
CC Commentry Montmarault Nérès Communauté		16,3		56,1	72,4
CC Pays de Boussac, Carrefour des Quatre Provinces, Eaux-Les-Bains/Chambon-Sur-Voueize		12,2		13,1	25,3
CC du Pays d’Huriel	9	103,8		117,1	229,9
CC du Val de Cher	19,6	21	26,9	18,9	86,4
CC Pays de Tronçais			0,6		0,6
Total	61,6 - 9,5%	253 - 39,3%	80,7 - 12,6%	248,2 - 38,6%	642,8

L’élaboration du contrat fera l’objet d’une étude et d’une animation d’une durée de 2 ans qui pourra bénéficier d’une aide de l’Agence de l’Eau. Chaque maître d’ouvrage sera ensuite responsable de son budget et des actions qu’il souhaite mettre en œuvre. Cette animation mutualisée à l’échelle de plusieurs EPCI serait pilotée par Montluçon Communauté.

Coût de l’animation : 50 000 euros, avec un financement possible de 80% par l’Agence de l’Eau, et une participation éventuelle du FEDER si l’Agence de l’Eau retient un financement inférieur.

Propositions de clés de répartition des 10 000 euros restants :

	surface de l'EPCI dans le périmètre du projet	linéaire de cours d'eau (CE)	population totale par EPCI	population par Commune dans le périmètre du projet	Pondération 50 pop. Commune/50CE	Pondération 60 pop. communes/ 40 CE
Huriel	3 054 €	3 583 €	547 €	782 €	2 182 €	1 902 €
CAM	2 983 €	2 414 €	4 535 €	6 532 €	4 473 €	4 885 €
Val de Cher	1 686 €	1 340 €	396 €	585 €	962 €	887 €
Commentry	1 085 €	1 121 €	1 889 €	1 478 €	1 300 €	1 336 €
Berry Grand Sud	767 €	1 137 €	871 €	176 €	657 €	560 €
Creuse confluence	401 €	389 €	1 230 €	288 €	339 €	329 €
Tronçais	24 €	16 €	532 €	159 €	87 €	102 €
Somme totale	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Lors du comité de pilotage du 28 mars 2018, les intercommunalités présentes ou représentées indiquent avoir retenu la clé de répartition suivante : pondération 60% population et 40% linéaire de cours d'eau. Il est demandé à la CCVC de prendre position sur sa participation au contrat territorial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'intégration de la CCVC à une démarche d'élaboration du Contrat territorial sur le bassin du Cher,

ACCEPTE que la phase Etude Animation soit pilotée par Montluçon Communauté tout en restant associée au COPIL,

SOUHAITE que la répartition du coût des études et de l'animation soit retenue selon la clé de répartition suivante : pondération 60 % population et 40 % linéaire de cours d'eau.

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n° 20180412-009

Objet : Avenant au compromis de vente avec Vol-V Biomasse

La CCVC a signé un compromis de vente concernant une parcelle de 3 ha sur la ZA des Contamines, avec Vol-V Biomasse, l'investisseur qui veut aménager une unité de méthanisation.

Le compromis en date du 11 mai 2016 stipule dans le paragraphe des conditions suspensives particulières que "l'acquéreur s'engage à déposer le dossier de demande d'autorisation unique nécessaire auprès des autorités compétences au plus tard 24 mois à compter de la signature des présentes...". La date d'acquisition définitive après réalisation des conditions suspensives était fixée 24 mois après la date du dépôt de dossier.

Or, l'entreprise Vol-V Biomasse n'aura pas, au 11 mai 2018, déposé les dossiers de demande d'autorisation nécessaires et sollicite un délai supplémentaire de 24 mois. Ce délai supplémentaire peut être accordé par la signature d'un avenant, établi par acte notarié.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

AUTORISE le Président à signer un avenant au compromis de vente avec l'entreprise Vol-V Biomasse permettant de prolonger le délai de dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale (qui remplace le dossier de demande d'autorisation unique) de 24 mois, soit au 11 mai 2020 ; ce qui décale par là même la

date de vente en cas de réalisation des conditions suspensives de 24 mois également, au 11 mai 2022.

Délibération n° 20180412-010

Objet : Désignation des représentants au SDE 03 pour le PCAET

A la suite de la délibération du 13 décembre 2017, la Communauté de Communes du Val de Cher s'est engagée dans l'élaboration de son PCAET en démarche volontaire en partenariat avec le SDE03.

Afin que le SDE 03 dispose des données nécessaires, la Communauté de Communes du Val de Cher mandate le SDE 03 pour la récupération des données de consommation sur son territoire. Les actuels représentants au SDE03 d'après la dernière délibération en date (avril 2016) sont Mme Nicole Guillomet (titulaire) et M. Christophe Gaborit (suppléant).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE M^{me} Nicole Guillomet comme représentant de la Communauté de Communes du Val de Cher auprès du SDE 03 pour le PCAET.

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n° 20180412-011

Objet : Convention chambre d'agriculture

Dans le cadre du renouvellement de la labellisation du Point Accueil Installation, la Chambre d'Agriculture de l'Allier est de nouveau agréée pour une durée de 3 ans. Le Point Accueil Installation est la porte d'entrée unique chargée d'accueillir et de coordonner l'accompagnement de proximité de toutes celles et ceux qui souhaitent s'installer en agriculture qu'ils soient demandeurs ou non des aides auprès des pouvoirs publics.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention PAI avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier.

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n° 20180412-012

Objet : Avis sur la modification du PLU de Reugny

La commune de Reugny a engagé une procédure de modification de son PLU. Conformément aux articles L 153-36 à L153-40 du code de l'urbanisme, le dossier sera soumis à enquête publique. Conformément à l'article à L153-40, l'avis des personnes publiques associées, parmi lesquelles figure la communauté de communes, est sollicité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la modification du PLU de la commune de Reugny.

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n° 20180412-013

Objet : Election de représentant au SICTOM

Un délégué suppléant a démissionné. Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Depuis le 20 décembre 2016 :

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
AUDES	Serge BOULADE Adrien JOB	Ginette GAUVIN Laure COUTURIER
ESTIVAREILLES	Philippe DIEUMEGARD Sébastien BICH	Edith BRUNOL Hervé PALIOT
HAUT BOCAGE	Jean-Michel LAPRUGNE Bernard PETITEAU	Geneviève LACHASSAGNE Jean-François HERAUD
	Gaston QUERSIN Didier QUIQUEREZ	Yves GAUDIN Nicole RIVAUX
NASSIGNY	Christophe GABORIT Frédéric JOLY	Gérard CIOFOLO Aurélié EMERY

REUGNY	Gérard BENOIST Marie NOYE	Bernard GARSON Jean-Michel GUILLAUME
VALLON-EN-SULLY	Mohammed KEMIH Jean MORA	Loïc DEBOUESSE Laurent MUGUET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE, comme délégué suppléant au SICTOM sur la commune de Haut-Bocage, **M. Guy TRIBOULET** en remplacement de Mme Nicole RIVAUX.

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Question diverses

Instances

Point d'information qui n'est pas suivi d'un vote, ce point sera présenté à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire qui se tiendra le 29 mai 2018.

M. Ciofalo indique qu'il a été saisi par le maire de la commune de Vallon qui regrette que sa commune ne soit pas représentée dans l'exécutif et qui interroge la représentativité des communes dans le bureau communautaire.

Sur la création d'un poste de Vice-Président : M. Ciofalo explique qu'il est possible de créer un poste de vice-président supplémentaire, de par la loi et de par nos statuts.

Ce vice-président pourrait être en charge de la santé, sujet pour lequel il y a des choses entreprises par le PETR mais qui auraient besoin, notamment sur le nord du territoire, d'être investies par la communauté de communes.

Il est ensuite question de la rémunération de ce poste, que le président estime de droit pour tous les vice-présidents et pour le travail accompli.

Sur ce point plusieurs pistes de travail ont été explorées, celle d'une indemnité supplémentaire à enveloppe fermée, ce à quoi s'oppose M. Ciofalo, et celle d'une indemnité du même rang que M. Duchalet, en augmentant donc l'enveloppe indemnitaire.

Pour financer cela, il est proposé de voter des compétences supplémentaires que sont l'eau et le logement social, afin de rentrer dans les critères de la DGF bonifiée qui est passée de 9 à 8 compétences obligatoires en fin d'année.

M. Kemih indique ne pas souhaiter d'indemnité mais M. Ciofalo indique qu'il est contre cela et qu'il votera une indemnisation du poste au prochain conseil.

En conclusion, le 29 mai seront proposés aux conseillers, l'élection d'un vice-président et la modification des statuts de la communauté de communes avec l'ajout des compétences santé (rédaction à affiner), eau et logement social d'intérêt communautaire.

Sur le bureau communautaire : M. Ciofalo rappelle que les statuts de la CCVC indiquent que le bureau est composé du président, des vice-présidents ainsi que de

5 membres. Cela reflétait en son temps la participation de chaque maire. M. Ciofolo souhaite néanmoins que toutes les communes soient représentées dans le bureau et exprime le souhait qu'au prochain conseil, la composition soit définie de la sorte : le président, les VP (au nombre de 6) et 6 membres, afin de continuer à permettre la représentation de toutes les communes et de rééquilibrer la représentation de la commune de Vaux (+1 membre) et celle de Vallon en Sully (+2 membres).

ADM 03

L'ADM 03 souhaite organiser un salon des maires à Avermes le 5 octobre en partenariat avec la CCI. Les maires seront prochainement sollicités par l'ADM03 pour fournir la liste des entreprises avec lesquelles leurs communes travaillent pour pouvoir les convier à l'événement.

Qualité de l'air intérieur

La commune de Vallon a saisi les services de la communauté de communes concernant une réglementation s'imposant aux écoles maternelles et primaires ainsi qu'aux accueils de loisirs, s'agissant des mesures de la qualité de l'air intérieur, pour savoir s'il est possible de réaliser une campagne de mesures groupées entre les communes et la communauté de communes.

M. Dieumegard indique que ce point sera traité lors de la prochaine commission enfance-jeunesse, qui devrait retenir ce principe comme cela a déjà été le cas pour le contrôle des jeux.

Mises à disposition

M^{me} Buisson demande quelle est la couverture de M^{me} Jamonneau, mise à disposition de la communauté de communes pour l'accueil de loisirs du mercredi, lorsqu'elle utilise son véhicule personnel pour se rendre au château et qui prend en charge les frais de déplacement. M. Dieumegard indique que cette question est en cours de réflexion au sein des services de la communauté de communes.

Envoi des convocations aux instances

M. Lavedrine explique qu'il a seulement reçu par la poste le 11 avril, sa convocation au conseil communautaire du 12. Il est le seul conseiller communautaire à ne pas avoir de boîte email. Les conseillers communautaires à l'unanimité souhaitent abroger le système des convocations papier et ne plus recevoir les convocations et documents que par mail. Les documents pour M. Lavedrine seront transmis à la mairie de Vaux.

Flûte berrichonne

M. Garson présente les travaux de l'AVPF qui sont soutenus par la Fondation du patrimoine. Une campagne de dons est actuellement en cours et il demande si les communes peuvent le relayer dans leurs communications municipales, ou distribuer des prospectus dans les boîtes aux lettres de leurs administrés comme c'est le cas à Reugny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 heures 32.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,